



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 6 avril 2023 (18h30)

Salle Etable- La lombardière à Davezieux

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	56		
Membres suppléants	23		
Présents	: 40 + 1		
Votants	52		
Convocation et affichage	: 30/03/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Virginie	
	BONNET-FERRAND		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Clément CHAPEL), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Claudie COSTE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2023-92 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DEBAT
SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

Il est rappelé que par délibérations du 13 avril 2017 le Conseil Communautaire a :

- prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat,
- défini les objectifs poursuivis par la procédure,
- fixé les modalités de concertation avec le public,
- défini les modalités de collaboration avec les communes membres et cela en continuité des échanges tenus lors de la conférence intercommunale des maires du 4 avril 2017.

Le travail s'est ensuite engagé, accompagné par les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne.

Le 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a débattu une première fois sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

(PADD) du PLUi-H.

Le travail s'est ensuite poursuivi avec les bureaux d'études Algoé (en groupement avec Espaces & Mutation, Interstice, EOHS et le cabinet Racine), Lestoux & Associés (volet commercial) et CEREG (évaluation environnementale).

Conformément aux modalités de collaboration qui ont été définies, un travail étroit a été mené depuis 2017 avec les communes dans l'optique de balayer l'ensemble des thématiques du projet afin de constituer un projet de territoire partagé.

Les PPA (Personnes Publiques Associées : Etat, Région, Département, CCI, Chambre d'Agriculture, INAO, Syndicat Mixte portant le SCoT des Rives du Rhône, ...) ont également été associés à la procédure. La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet ont aussi été assurées dans les conditions fixées par la délibération du 13 avril 2017.

Toutes les communes de la communauté d'Agglomération ont été appelées à débattre des orientations générales du projet de PADD et le débat doit maintenant avoir lieu au sein du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo.

Le document contenant les orientations du projet d'aménagement et de développement durables a été transmis aux membres du conseil communautaire dans le respect des obligations légales. Ce document est joint à la présente délibération.

Une synthèse des échanges lors des débats dans les communes et des retours des PPA est présentée au Conseil Communautaire de manière à permettre aux membres du Conseil de débattre sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi-H

Les orientations générales du PADD du PLUi-H sont organisées autour de 8 axes :

1. Un projet de territoire qui valorise et s'appuie sur l'armature urbaine existante
2. Un projet de territoire qui se donne les moyens de maintenir et de renouveler un socle fort de savoirs, savoir-faire et d'innovation tout en anticipant les opportunités de développement et de reconversion économique à venir
3. Un projet de territoire qui optimise les déplacements tous modes, et rationalise son offre de stationnement au service de l'attractivité des centralités
4. Une programmation résidentielle en réponse aux besoins de diversification et de requalification de l'offre de logements
5. Un projet qui valorise l'identité paysagère et les spécificités du territoire, et qui met en lien la nature et la ville
6. Un projet de territoire qui protège ses ressources
7. Un territoire tourné vers les transitions énergétiques
8. Un projet de territoire qui limite l'exposition des personnes et des biens aux impacts liés aux risques et au changement climatique

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'ouvrir les débats.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

PRECISE que les thématiques abordées seront explicitées dans le procès-verbal de séance qui sera annexé et approuvé au conseil communautaire du 29 juin 2023.

DECLARE que le débat est clos.

Fait à Davézieux le : 07/04/23

Publié le : 07/04/23

Transmis en sous-préfecture le : 07/04/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230406-41012-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET